

La lettre du **SY.N.P.A.-F.O.**

Sommaire :

1. Éditorial
Reconquérir nos droits
2. Résolution 2006
3. Adresse aux
commerciaux de
toutes les sociétés
d'assurances
4. Réso Générale 2005
Situation générale
5. Salaires, emploi,
conditions de travail
6. Retraite et
prévoyance
7. Formation
professionnelle et
Dialogue social
8. Activité du syndicat
9. Conclusion
10. Encart du trésorier

Addenda

1. Sommaire
2. Bureau du SYNPA-FO
3. Délégués de Région
4. Commission Exécutive
Commission de Contrôle
5. Bureau de la Section AXA
Bureau de la Section GAN
6. Bureau de la Section AGF
Bureau de la Section GPA
7. Les chiffres

❖ ❖ ❖

Reconquérir nos droits !

L'Assemblée Générale du SYNPA FO s'est déroulée le vendredi 5 mai 2006 regroupant plusieurs dizaines de syndiqués de différentes entreprises.

Après un débat, elle a constaté que la situation des salariés en général continuait à se dégrader et que celle des producteurs d'assurances empirait de mois en mois.

L'Assemblée Générale a d'autre part noté, comme un élément positif dans l'évolution de la situation, la bataille déclenchée contre le CPE et gagnée grâce à l'unité qui s'est faite par la base sur un mot d'ordre clair : le retrait du CPE.

Démontrant que seul le rapport de force est aujourd'hui payant, l'Assemblée Générale a considéré qu'il fallait, maintenant poursuivre la bataille dans l'unité pour le retrait du CNE et des contrats précaires existants.

Sur la base de leurs revendications, l'Assemblée Générale a estimé que les producteurs devaient s'inspirer du combat contre le CPE pour élargir leur action.

Dans ce sens, l'initiative prise par le SYNPA FO d'écrire une lettre à la FFSA portant les revendications des salariés et contresignée

par 850 salariés non syndiqués, syndiqués FO, CGT, CFDT, CFTC, UNSA est une réussite exceptionnelle.

ÉDITORIAL

Le recul de la FFSA, administre une nouvelle fois la preuve que seule la mobilisation peut payer. Il nous faut donc continuer et amplifier le combat pour faire aboutir nos principales revendications qui, malgré ce recul, demeurent.

Au vu du résultat obtenu par 850 signatures, l'Assemblée Générale, soutient que, avec l'unité de tous les salariés et syndicats, c'est l'ensemble de nos revendications que nous aurions pu obtenir.

C'est pour cette raison que dans sa résolution, adoptée à l'unanimité, l'Assemblée Générale, après avoir fait sienne la résolution adoptée en 2005, déclare :

« Considérant que dans cette situation et comme élément essentiel pour faire aboutir nos revendications, il est impératif de développer le syndicalisme indépendant sur la base des principes fondateurs - codifiés

notamment dans la charte d'Amiens dont c'est le centième anniversaire - l'AG, après un large débat, a décidé d'engager une campagne de syndicalisation.

Elle décide pour cela :

1. d'adopter une « adresse » à tous les commerciaux afin d'ouvrir un débat avec l'ensemble des salariés, (...) »

Il s'agit maintenant d'utiliser cette adresse, pour que tous, syndiqués FO, délégués FO, nous engagions, **AVEC TOUS LES SALARIÉS COMMERCIAUX SANS EXCLUSIVE**, un débat sur la situation et la nécessité de rejoindre notre organisation.

Nous vous appelons donc à vous en saisir et à organiser des réunions dans vos départements, vos localités... en faisant, appel, si nécessaire, aux délégués du SYNPA-FO.

Construire le rapport de force !

Développer le SYNPA-FO !

Reconquérir nos droits !

Tel doit être le centre de notre activité pour les mois à venir.

Didier Wauthy
Secrétaire Général

R É S O L U T I O N 2 0 0 6

L'Assemblée Générale du SYNPA-FO réunie le 5 mai 2006 constate que les événements de ces 12 derniers mois ont confirmé l'analyse faite lors de sa dernière réunion, le 22 avril 2005.

En conséquence, l'AG 2006 fait sienne la résolution adoptée le 22 avril 2005.

Toutefois, l'AG note que dans cette période des événements importants sont intervenus.

Tout d'abord, le 29 mai 2005, les salariés ont rejeté massivement le projet constitutionnel sur l'Europe.

Les manifestations et grèves de mars/avril 2006 ont abouti au retrait du CPE.

Sur ces questions l'AG partage les positions et analyses parues dans les diverses publications du SYNPA-FO.

Enfin, la mise en place le 12 octobre 2005 de la Conférence de Défense de la Profession qui, suite à la mobilisation des salariés (plus de 850 signatures) dans le cadre de la signature de la lettre ouverte à Gérard de la Martinière, a débouché sur une augmentation des Minima Garantis de branche de 36 % pour les EB et 25 % pour les EI. L'AG se félicite de l'initiative prise par le SYNPA-FO qui a abouti à ce recul de la FFSA.

Elle estime justifié le refus du SYNPA-FO de ratifier l'accord de branche sur les Minima Garantis dans la mesure où la FFSA entendait faire entériner la mise en place des OMP.

Concernant le devenir des réseaux commerciaux, l'AG fait sienne l'analyse faite à l'occasion de la Conférence de Défense de la Profession notamment en ce qui concerne la « désalarisation » des réseaux.

Enfin, l'AG s'inquiète des éventuels rapprochements, fusions et autres OPA en cours dans le secteur des assurances qui auront indubitablement des conséquences catastrophiques sur le plan social notamment en terme d'emploi.

L'AG du SYNPA-FO considère que dans cette situation, seule la grève générale interprofessionnelle pourra faire obstacle aux visées patronales et gouvernementales.

L'AG mandate les instances du syndicat pour œuvrer, à tous les niveaux, dans ce sens.

Considérant que dans cette situation et comme élément essentiel pour faire aboutir nos revendications, il est impératif de développer le syndicalisme indépendant sur la base des principes fondateurs - codifiés notamment dans la charte d'Amiens dont c'est le centième anniversaire - l'AG, après un large débat, a décidé d'engager une campagne de syndicalisation.

Elle décide pour cela :

1. d'adopter une « adresse » à tous les commerciaux afin d'ouvrir un débat avec l'ensemble des salariés,
2. de prendre toute mesure d'organisation à cet effet.

Résolution adoptée à l'unanimité



L'Assemblée Générale



**Le rapport du Secrétaire
et la Présidente de séance**



Le vote des rapports



**Le rapport du
Trésorier**



Le Président de séance



L'AG en accord avec les décisions

ADRESSE AUX COMMERCIAUX DE TOUTES LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

L'Assemblée Générale annuelle (AG) du SYNPA-FO, regroupant les syndiqués commerciaux de nombreuses sociétés d'assurances (Agf, Gan, Axa, Aviva, Gpa, Cma, Suisse...), s'est tenue le 5 mai 2006.

Elle a débattu tant de la situation générale que de celle particulière des producteurs salariés des sociétés d'assurances.

L'A.G. a fait le constat suivant : le 29 mai 2005, l'immense majorité des salariés, en rejetant le projet de constitution européenne, disait non à la politique antisociale décrétée par Bruxelles.

Malgré ce rejet massif, le gouvernement, bafouant la démocratie, continue à appliquer les décisions de Bruxelles :

- Démantèlement des services publics,
- Privatisations de tous les secteurs d'activité y compris l'éducation nationale,
- Développement de la précarité à travers le CPE, le CNE, le contrat seniors et autres emplois subventionnés.

Derrière ces attaques, ce sont tous les acquis sociaux, toutes les garanties sociales, inscrits dans le Code du Travail, les Conventions Collectives que le gouvernement et les organisations patronales veulent faire disparaître.

Parallèlement, les profits des sociétés n'ont jamais été aussi grands. D'un côté une paupérisation grandissante, de l'autre une appropriation des richesses sans bornes démontrant, si besoin était, que les intérêts des salariés et des tenants du capital sont fondamentalement opposés.

L'Assemblée Générale du SYNPA-FO constate que cette politique de réduction des coûts salariaux, au profit des actionnaires, s'est traduite ces dernières années dans les réseaux commerciaux :

- Par une réduction des effectifs,

- Par une remise en cause du salariat, à travers le développement des nouvelles « catégories » de producteurs non salariés de type « mandataires »,
- Par une réduction des salaires à travers des « négociations » sur les structures de rémunérations, où se substituent progressivement au paiement à l'acte de vente, les primes de productivité,
- Une détérioration des conditions de travail (augmentation substantielle de la durée journalière de travail, un contrôle permanent de l'activité et donc développement du stress...),
- Un développement de la flexibilité de l'emploi auquel s'ajoute celui de la rémunération.

Par ailleurs, l'AG du SYNPA-FO estime que les conditions de travail et de rémunérations déplorables existantes également sur les plates-formes commerciales (qui ne cessent de se développer), sont l'illustration de la situation dans laquelle le patronat de l'assurance entend plonger l'ensemble des commerciaux et au-delà l'ensemble des salariés des sociétés d'assurances : salaire de misère, conditions matérielles de travail dégradées...

L'AG du SYNPA-FO considère que si ces politiques anti-sociales se poursuivent, pour la première fois depuis plusieurs décennies (hors période de guerre), la génération actuelle va laisser à ses enfants une situation sociale moins bonne que celle que lui ont légué les générations précédentes.

Pour nous faire accepter l'inacceptable d'aucun voudrait nous faire croire à l'inéluctabilité de la situation.

Mais comment l'inacceptable serait-il acceptable ?

Est-il acceptable de travailler 50 heures hebdomadaires ?

Est-il acceptable que nombre de producteurs ait un salaire au niveau

du SMIC (qui doit être versé mensuellement) voire inférieur au SMIC ?

Est-il acceptable qu'un employeur puisse licencier selon son bon vouloir ?

Cela est-il tolérable que ceux qui réduisent les salaires, réduisent les effectifs et développent la précarité, s'octroient des rémunérations faramineuses ?

Comment accepter par exemple que Jean Philippe THIERRY, Président des AGF, voit sa rémunération, hors « stock-options » triplée en 3 ans quand parallèlement il réduit les rémunérations des commerciaux ?

Est-il acceptable qu'un an de salaire de Henri de Castries, Président d'Axa, représente 130 ans du salaire moyen d'un EB quand par ailleurs il délocalise les emplois, réduit les effectifs et les rémunérations. Et ce sont ceux-là qui tentent de faire croire aux salariés que leurs intérêts ne sont pas différents des leurs, alors que justement, leurs salaires extraordinaires sont liés aux dividendes versés aux actionnaires lesquels sont inversement proportionnels à l'évolution des coûts salariaux.

Considérant que tout cela n'est pas acceptable, l'AG du SYNPA-FO s'est interrogée sur l'inéluctabilité de la situation et sur les moyens d'y faire face.

Rien n'est inéluctable !

Le recul du gouvernement et du patronat sur le CPE suite aux puissantes mobilisations des jeunes et des salariés de mars/avril 2006 le prouvent.

Ce qu'une loi a fait une autre loi peut le défaire !

Le combat contre le CPE atteste qu'avec l'unité, sur la base de revendications claires, les salariés peuvent « gagner ». Il démontre également que seul le rapport de force est « payant ».

C'est ce que prouve également le recul de la FFSA qui, suite à la campagne de signatures sur la lettre ouverte à Gérard de la Martinière – engagée par la Conférence de Défense de la Profession elle-même initiée par le SYNPA-FO – a été dans l'obligation d'augmenter les salaires minima garantis des EB et EI respectivement de 36 et 25 %.

Pour l'AG du SYNPA-FO, toute la situation démontre que :

- les intérêts des salariés sont opposés à ceux des actionnaires et que la société est bien divisée en classes sociales aux intérêts antagoniques,
- sous peine de nier toute possibilité de progrès social, rien n'est inéluctable, et que seul le rapport de force est moteur de ce progrès.

C'est pour cela, pour défendre leurs intérêts, qu'il est impératif que les salariés, les commerciaux soient dotés d'organisations syndicales indépendantes du patronat et des gouvernements.

Telle est l'analyse de la situation faite par l'AG du SYNPA-FO.

En conséquence, l'AG du SYNPA-FO considère, que dans une situation difficile pour eux, il est plus que jamais nécessaire pour les commerciaux de se regrouper.

C'est pour cette raison que l'AG du SYNPA-FO décide donc d'engager une campagne de syndicalisation.

Elle appelle tous les commerciaux à discuter de la présente adresse. Leur propose de dresser leurs cahiers revendicatifs et de rejoindre ses rangs afin de créer le rapport de force indispensable à la survie des réseaux.

Construire le rapport de force !

Développer le SYNPA-FO !

Reconquérir nos droits !



Bureau du SY.N.P.A.-F.O.

Secrétaire Général
Didier WAUTHY

Secrétaires Adjointes
Franck MULLER
Philippe GENSSE

Trésorier Général
Patrice DITTIÈRE

Trésorier Adjoint
Philippe LE TIEC

Membres

Jacques BERTY
James JACQUES
Jean Jacques MELONI
Suzette ROSSET
Hervé STAAL
Jean Claude STEFANINI

Délégués de Région

Région NORD

Christian PETIT

☎ 03.21.48.22.48

Région OUEST

Philippe LE TIEC

☎ 02.99.59.36.08

Région SUD-OUEST

Hervé Noël STAAL

☎ 05.57.32.65.25

Région SUD-EST

Michel GIOVANNELLI

☎ 04.42.27.54.41

Région PARISIENNE

Hasan ALTINDAG

☎ 06.08.53.27.89

Résolution Générale 2005

SITUATION GÉNÉRALE

Le SYNPA-FO, réuni en Assemblée générale le 22 avril 2005, ne peut que déplorer l'aggravation globale de la situation internationale. En effet, la volonté exacerbée de l'impérialisme américain de contrôler l'ensemble des ressources qui lui sont nécessaires, pour continuer à exploiter les masses laborieuses que nous sommes, rend la situation mondiale de plus en plus difficile à supporter.

Après l'IRAK, l'IRAN, la SYRIE, voire le VENEZUELA sont désormais dans le collimateur de l'oncle SAM !

Le recours systématique aux prétextes fallacieux, tout en se plaçant comme les chantres et les gardiens des libertés, pour aboutir à leurs fins, place des millions d'êtres humains et de travailleurs dans des situations plus dramatiques, les unes que les autres !

L'interventionnisme américain et la mise sous « protectorat » qu'il suppose ne peuvent être que condamnés par le SYNPA-FO.

Tout en s'emparant des oripeaux agités lors des « sommets » de DAVOS

ou de PORTO ALEGRE, pour se donner un visage plus humain, la banque mondiale et le FMI continuent à mettre à genoux les populations de dizaines de pays, le SYNPA-FO dénonce cette pratique barbare !

Le SYNPA-FO, constate, que le projet de constitution européenne qui doit être soumis au référendum le 29 mai prochain, est un concentré de mesures et d'orientations ultra-libérales, qui réduit les droits des salariés ainsi que les prérogatives des organisations syndicales à leur plus simple expression. C'est pourquoi, le Syndicat National des Producteurs d'Assurances Force Ouvrière, condamne le contenu de ce projet offrant tous les droits au patronat, tout en transformant les syndicats en courroie de transmission des différentes institutions européennes.

Pour ces raisons, le SYNPA-FO, s'oppose et dénonce les directives européennes qui ont pour objet d'instaurer, par l'entremise entre autre, du respect des critères de convergences de MAASTRICHT, un marché où la concurrence est libre et « non faussée ».

L'ouverture des marchés n'aura pas d'autre signification que la destruction totale, puisque rentrant dans ce cadre, des services publics et des statuts qui s'y rattachent. Bien entendu, l'ensemble des acquis sociaux et notamment la protection sociale collective sont les cibles privilégiées de ces fossoyeurs des temps modernes, tant pour leurs contenus, que pour la manne financière qu'elle représente.

Que ce soit de façon consciente ou pas, il semble évident pour le SYNPA-FO, que l'abstention record lors des élections européennes de juin dernier est l'illustration du rejet des salariés envers les politiques économiques menées, en général et envers les institutions européennes en particulier.

Le SYNPA-FO constate, que la plupart des points d'achoppement, que ce soit la réforme des retraites, la réforme de la sécurité sociale, les privatisations ou la baisse du pouvoir d'achat ont pour source, les décisions prises par les organes décisionnels de l'union européenne.

Viscéralement attaché à l'indépendance et la liberté syndicale, le SYNPA-FO condamne

Résolution Générale 2005

les positions de la CES et s'insurge contre la volonté de cette dernière de vouloir nous faire accepter un dogme qui remettrait notamment en cause le droit grève auquel notre organisation est profondément attaché.

Personne ne peut nier la responsabilité directe de Bruxelles, lorsque 8 000 emplois sont supprimés à France TELECOM, lorsque que 50 000

postes de fonctionnaires ne sont pas renouvelés. Le SYNPA-FO dénonce, toujours sous l'égide de l'U.E. la privatisation d'EDF/GDF par son changement de statut en société anonyme.

Le S Y N P A - F O condamne le recours au c h a n t a g e a u x délocalisations pour remettre en cause des acquis, comme cela a été le cas dans l'usine BOSCH de Vénissieux.

Les salariés des compagnies d'assurances ne sont pas épargnés par cette spirale destructrice. Des centaines de suppressions d'emplois aux AGF et au GAN en sont malheureusement l'illustration la plus frappante. Le SYNPA-FO déclare ces pratiques condamnables, elles le sont d'autant plus que ces mesures n'ont pour objectif que d'augmenter leur taux de profits.

SALAIRES, EMPLOI, CONDITIONS DE TRAVAIL

Les salariés des compagnies d'assurances sont les victimes du capitalisme qui ne profitent qu'au patronat et qu'aux actionnaires. Les réductions d'effectifs se poursuivent alors que paradoxalement les bénéfices des compagnies d'assurances ont augmenté (En 2004, 2,519 milliards d'euros pour AXA + 151 %, 1,104 milliards d'euros pour AGF + 45 %, etc.). Les délocalisations et les suppressions de postes continuent : AVIVA délocalise 950 emplois en Inde et au Sri Lanka en 2005, et supprime 510 postes administratifs aux AGF en février 2005.

Le SYNPA-FO exige l'arrêt immédiat des licenciements et s'oppose aux délocalisations, à

toute externalisation (sous traitance, filialisation,...) de pans entiers d'activités d'assurances.

Au nom de la mondialisation, de la concurrence, de la compétitivité, le patronat multiplie les attaques contre les salariés de tous les pays. Afin de combattre ces pratiques ultra-libérales le SYNPA-FO considère que la question de la nationalisation du secteur des assurances en France se pose.

Le SYNPA-FO s'oppose à la remise en cause des conventions collectives EB - EI des producteurs d'assurances qui aurait pour conséquence une déqualification des e m p l o i s , u n e détérioration des conditions de travail

entraînant très probablement des nouvelles baisses de rémunérations pour les salariés.

Le SYNPA-FO exige que les directions des sociétés d'assurances appliquent le versement mensuel du SMIC à tous les salariés sans report (ni antérieur, ni postérieur d'éventuels débits) conformément à la loi.

Le SYNPA-FO s'oppose au développement des p l a t e s f o r m e s commerciales qui ont déjà détruit plusieurs centaines d'emplois commerciaux salariés terrain et dénonce le rattachement programmé des producteurs à ces plates-formes de service. Ceci ayant pour conséquence de modifier de façon fondamentale le métier de commercial où


S.Y.N.P.A.-F.O.

Commission Exécutive

ALTINDAG Hasan
ANKERMANN Gérard
BERGERAT Laurent
BERNARD-DELHOMME Sylviane
BERTY Jacques
BOUCHENOT Xavier
CHAUX Pierre
DITTIÈRE Patrice
FLAMENT Philippe
GAZEAU Anne Lise
GENSSE Philippe
GONTIER Daniel
HERRMANN Roland
JACQUES James
JUHUE Loïc
LE TIEC Philippe
LEMAIRE Philippe
LIZZOLA Alain
MELONI Jean Jacques
MICUCCI Joël
MULLER Franck
ORSETTI Thierry
PERDUCAT Pascal
PESCHÉ Alain
PIETROPOLI Jean Philippe
ROSSET Suzanne
SCHWARTZ Laurent
STAAL Hervé Noël
STÉFANINI Jean-Claude
VIGNAUD Daniel
WAUTHY Didier

Commission De Contrôle

GAUTIER Joseph
GITEAU André
LACOMBE Marcel
LE BRIS Alain



Bureau de la Section AXA

Secrétaire

Philippe GENSSE

Secrétaires Adjoints

Hasan ALTINDAG

Hervé Noël STAAL

Trésorier

Patrice DITTIÈRE

Membres

Anne Lise GAZEAU

Roland HERRMANN

James JACQUES

Philippe LE TIEC

Franck MULLER

Alain PESCHÉ

Christian PETIT

Laurent SCHWARTZ

Jean Claude STÉFANINI

Daniel VIGNAUD

Didier WAUTHY



Bureau de la Section GAN

Secrétaire

Philippe LEMAIRE

Trésorier

José Luis PINA

Secrétaire Adjoint

Xavier BOUCHENOT

Résolution Générale 2005

l'on passe des plates formes au service des commerciaux, aux commerciaux à la disposition des plates formes, ceci étant très certainement le préambule à de probables externalisations, délocalisations. Le SYNPA-FO dénonce les conditions de travail des producteurs qui ne cessent de se dégrader avec des rémunérations qui diminuent de 30 à 50 % voire plus selon les sociétés.

Le SYNPA-FO dénonce et s'oppose à la mise en place de structures de rémunération qui rendent plus aléatoires le salaire des producteurs, comme par exemple les primes conjoncturelles (de conquête ou d'objectifs), la suppression des primes d'encaissement ou de suivi de clientèle, le réemploi d'anciens produits vers de nouveaux produits avec des commissions réduites ou sans commissionnement.

Le SYNPA-FO se félicite de la participation des producteurs aux 95 réunions départementales.

Cette participation démontre, d'une part, les réelles difficultés que

rencontrent les salariés et d'autre part que seul le SYNPA-FO est à même de prendre en charge leurs revendications. Il est à noter, que quelle que soit l'entreprise, les conditions d'exercice du métier de producteur d'assurances sont de plus en plus pénibles du fait d'une concurrence de plus en plus exacerbée car toutes les compagnies font porter sur les producteurs les conséquences de cette concurrence.

Le SYNPA-FO constate que la question centrale des salaires doit être l'action prioritaire à mener avec tous les salariés afin de créer le rapport de force qui nous permettra de porter nos revendications qui sont :

- Un fixe mensuel de 1600 € non amortissable pour les EB,
- Un fixe mensuel de 1800 € non amortissable pour les EI,
- Un commissionnement à taux plein à partir du 1^{er} € de production,
- La négociation du taux de commissionnement

par catégorie de produit au niveau de la branche,

- Une réelle prime mensuelle d'ancienneté de 1 % du salaire mensuel par année de présence,
- Le paiement d'un 13^{ème} mois,
- Le versement d'une prime de vacances égale à 50 % du salaire mensuel,
- La suppression des Obligations Minimales de Production,
- L'arrêt des stimulations et des primes sur objectif « au profit de réelles augmentations de salaire,
- Pas de commissions réduites en fonction de l'âge des souscripteurs,
- Pas de commission réduite au prorata des frais d'entrée,
- La suppression des reprises de commissions,
- Le remboursement des frais réels avec un minimum mensuel de 1100 € non justifiables...

RETRAITE ET PRÉVOYANCE

La sécurité sociale telle que définie par les ordonnances de 1945, a été créée « pour garantir les salariés et leur famille contre les risques de toute nature susceptible de

réduire ou de supprimer leur capacité de gains ».

Résolution Générale 2005

Initialement conçue pour que chaque assuré social puisse accéder aux soins de manière égale, la Sécurité Sociale est aujourd'hui menacée comme elle ne l'a jamais été. De non dits, aux impostures comptables et intellectuelles, notre système de protection sociale collective est attaqué de toutes parts. Impulsé principalement par l'union européenne, et en particulier par ce qu'ils appellent « la modernisation de la protection sociale pour un développement des soins de santé et de soins longue durée de qualité ».



Le **SYNPA-FO**, condamne ce recours à la manipulation médiatique et à la désinformation qu'utilisent les prosélytes de l'union européenne. Où va la civilisation si les malades n'ont pas la même chance face à la maladie et à la mort parce qu'ils ne peuvent pas payer ? C'est pourquoi le **SYNPA-FO**, dénonce l'instauration de la maîtrise comptable des comptes de la Sécurité Sociale par le biais notamment de « l'enveloppe fermée » qui quantifie le niveau des dépenses de santé. Ce mécanisme, émanation de la politique économique

instituée par le pacte de stabilité, engendre la fermeture de services entiers d'hôpitaux, le déremboursement de nombreuses prestations et un rationnement de l'accès aux soins que le **SYNPA** condamne. Au même titre le Syndicat National des Producteurs, dénonce les engagements pris par l'ONDAM de réduire de 11 milliards € les dépenses de santé pour la période de 2004 à 2007. Dans la même lignée le **SYNPA-FO** dénonce le décret du 23 décembre 2004 qui avalise l'interdiction faite aux mutuelles de compenser le déremboursement en cas de non respect du protocole lors de visites aux spécialistes ainsi que le remboursement des 1 €, condamne le

non paiement des arrêts de travail si l'assuré social n'est pas passé par un médecin traitant, condamne l'augmentation quasi généralisée des tickets modérateurs.

Le Syndicat dénonce, la volonté du haut conseil de l'assurance maladie de supprimer le remboursement à 100 % des Affections de Longue Durée, et s'oppose aux fermetures des caisses primaires d'assurance maladie qui vont être remplacées par des plates formes dites spécialisées ou l'assuré social se transformera en client.

L'aspect mercantile au vu des 290 milliards € que représente « le marché de la prévoyance » va littéralement transformer la vocation solidaire et sociale de la Sécurité Sociale.

Cette situation est intolérable pour le **SYNPA-FO**, c'est pourquoi le syndicat réitère son attachement à la sécu de 1945 financé par les cotisations sociales qui donnent naissance au salaire différé, et exige le remboursement immédiat des 132,5 milliards € d'exonération des cotisations patronales non compensées, qui ont de fait, fabriqué le « déficit de la sécu », déficit prétexte à leurs différentes réformes et notamment la dernière en date, celle de la loi Douste Blazy !

Le **SYNPA-FO** dénonce également la CSG sans cesse augmentée qui accentue la fiscalisation de l'assurance maladie par le transfert des cotisations sociales vers la Contribution Sociale Généralisée.

Le **SYNPA-FO** s'oppose et condamne l'initiative et la légalisation de la journée de solidarité nationale en faveur des soi-disant personnes « âgées ». Sous une forme différente, il s'agit d'un retour déguisé de la vignette automobile qui n'est plus supportée que par les salariés.

Cette mesure est une véritable escroquerie, puisqu'elle permet, sous

Bureau de la Section AGF

Secrétaire
Jacques BERTY

Secrétaire Adjoint
Suzette ROSSET

Trésorier
Roland LONGIERAS

Trésorier Adjoint
Stéphane GARNIER

Bureau de la Section GPA

Secrétaire
Jean-Philippe PIETROPOLI

Secrétaire Adjoint
Thierry ORSETTI

Trésorier
Jean-Jacques MELONI

Trésorier
Jean Louis AUDOUY

Membres
Pascal GROS
Laurent PANAFIT

Annexe I**Résolution sur le projet de constitution européenne****Résolution sur le projet de constitution européenne adoptée à l'unanimité par la****Commission Exécutive du SYNPA-FO :**

La Commission Exécutive du SYNPA-FO, réunie le 14 décembre 2004 à SAINT-DENIS, rappelle la position adoptée par le Congrès Confédéral de février 2004 concernant le projet de traité constitutionnel :

« S'agissant du projet de traité constitutionnel, s'il s'avérait que sa rédaction finale « soumise à ratification » comportait des éléments attentatoires à la liberté syndicale, entraînant de fait l'intégration de la cgt Fo dans les rouages de la décision politique, à quelque niveau que ce soit, la cgt FO n'hésiterait pas, comme elle l'a fait en 1969, à s'y opposer publiquement, confirmant ainsi son attachement indéfectible à la liberté syndicale et aux valeurs républicaines, en particulier à la laïcité. »

Constatant que le projet de traité constitutionnel ratifié par l'ensemble des gouvernements européens le 17 novembre dernier, comprenant les traités antérieurs (Maastricht, Nice, Amsterdam...)

Résolution Générale 2005

des aspects de solidarité intergénérationnelle de supprimer un acquis, au profit, et ce, en majeure partie du patronat. Bien évidemment le SYNPA-FO soutient l'initiative mouvement de grève du 16 mai prochain, à condition que cette date ne se substitue pas comme la suite logique du puissant mouvement du 10 mars dernier. Les 50 milliards



d'€ de bénéfices des entreprises du CAC 40 démontrent si cela était nécessaire que toutes les mesures qui sont prises ne profitent qu'aux tenants du capital.

Ces bénéfices pharaoniques des multinationales prouvent bien qu'il est possible et non utopiste de revenir aux conditions sociales initiales favorables aux salariés et notamment celles portant sur la liquidation des droits à la retraite. C'est pourquoi le SYNPA-FO exige :

- La retraite à taux plein à 60 ans.

- Le retour à 37,5 annuités pour le public comme pour le privé.
- Le retour à une pension de retraite calculée sur les 10 meilleures années.
- Le retrait des dispositions Fillon qui à terme vont fusionner les régimes complémentaires avec le régime général pour donner naissance à ce que l'on pourra appeler la retraite CMU, c'est à dire une retraite à minima.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET DIALOGUE SOCIAL

Du droit aux devoirs, telle est la mutation opérée, après que la FFSA ait transcrit la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle à ses convenances. Ceci ne signifiant pas pour autant que l'accord interprofessionnel soit en réel progrès par rapport aux dispositifs existants. C'est néanmoins cet accord de branche qui a servi de calque aux accords entreprises. Ces derniers, intégrant notamment, comme c'est le cas chez AXA, des dispositifs particuliers au métier de producteur d'assurances.

En aucun cas, le SYNPA-

FO ne peut se satisfaire et cautionner une loi qui formalise « l'employabilité » comme critère majeur de la réforme. Annoncée comme progressiste, cette loi n'a pour objectif que d'adapter les salariés aux besoins du patronat, et de fournir comme c'est le cas avec les contrats de professionnalisation de la main d'œuvre bon marché aux entreprises, ce qui est intolérable pour notre syndicat.

En effet, le SYNPA-FO condamne la volonté patronale, de faire des syndicats les catalyseurs et les régulateurs de leurs objectifs économiques. Que ce soit par le biais de « diagnostics partagés »,

ou par des dispositifs plus prononcés qui consistent à transformer les syndicats en service des DRH, notre syndicat contrairement aux autres Organisations Syndicales n'accepte ni la forme ni la finalité de ce projet. Pour ces raisons, le Syndicat des producteurs n'accepte pas « d'anticiper et d'accompagner le changement par la formation professionnelle tout au long de la vie » telle que souhaitée par les organisations patronales, et rejette toutes les mesures qui consistent à favoriser « l'employabilité » du salarié.

Le SYNPA-FO,

Résolution Générale 2005

condamne au même titre, le détournement de l'utilisation du « fameux » DIF (droit individuel à la formation), ce « nouveau droit », devra, en effet, s'articuler sur les plans de formation et les périodes de professionnalisation décidées par l'entreprise, qui se feront ainsi toutes ou en partie, et ce, en fonction de leur destination finale, en dehors du temps de travail.

Le SYNPA-FO réaffirme son attachement à la notion de qualification par opposition à la notion subjective de compétence. Si la notion de qualification permet de mesurer le professionnalisme, il n'en

va pas de même pour celle de compétence, qui elle répond à des critères comme, par exemple, la capacité à accepter les normes d'ordres comportementales exigés par l'employeur

Le SYNPA-FO, dénonce également le recours aux bilans de compétences, qui rendront les salariés responsables de leur maintien dans leur emploi. Outils de reconversion ou de mobilité vers les plates formes, ce dispositif fluidifiera ainsi les flux de main d'œuvre vers les postes qu'aura déterminés préalablement la direction. Dans la même logique,

le SYNPA-FO, condamne l'utilisation

« du passeport formation » comme vecteur favorisant les échanges de main d'œuvre entre compagnies. On ne peut exclure le possible recours par le patronat à une codification spécifique lui permettant de distinguer les salariés les plus corvéables à merci de ceux n'acceptant pas le dictat patronal. Version moderne du livret ouvrier, ce passeport formation servira par conséquent certainement plus d'outils de sélection en favorisant « la traçabilité » des salariés, plutôt que de support permettant la valorisation et la promotion des salariés.

ACTIVITÉ DU SYNDICAT

En 2004, l'information diffusée par le gouvernement, reprise par les préfets, laisse à penser à l'opinion publique que la répétition des mouvements sociaux a généré un ras le bol des usagers des services publics, le pouvoir exécutif misant sur une opposition des salariés du public et ceux du privé, en espérant annihiler la mobilisation unitaire des salariés.

Ces personnes adeptes depuis quelques décennies de la pensée unique, ne devraient pas

oublier que : lorsque les revendications des salariés sont méprisées, que le compromis est impossible et que le feu couve, le conflit peut être une des formes d'expression de la démocratie.

L'année 2004 a été très difficile pour l'ensemble des salariés qui subissent une perte importante de pouvoir d'achat avec le risque grandissant d'une paupérisation de toute la classe ouvrière. Le gouvernement et le MEDEF peuvent être satisfaits de leur politique de destruction des acquis

sociaux car ils ont trouvé selon l'expression « des partenaires sociaux » transformés en courroie de transmission pour faire appliquer leurs décisions et qui sont complètement dévoués à leurs desiderata.

Le SYNPA-FO condamne et refuse toute intégration dans un syndicalisme d'entreprise et rappelle son attachement au syndicalisme indépendant, seul garant d'une réelle défense des intérêts des salariés. Le SYNPA-FO renouvelle son opposition au chèque

Annexe I Résolution sur le projet de constitution européenne

visé clairement à intégrer les syndicats comme colégislateurs,

Considérant que les mesures gouvernementales de destruction des services publics, du droit du travail, des retraites et du droit à la santé, sont inspirées des directives européennes,

Considérant que le projet de traité constitutionnel remet en cause l'unité de la République, les valeurs républicaines, et en particulier la laïcité,

Considérant que le projet de traité constitutionnel soumis aux intérêts du marché, sert tout particulièrement les intérêts des multinationales d'assurances dans leur entreprise de pillage des fonds de la Sécurité Sociale et des systèmes de protection sociale collective,

La Commission Exécutive du SYNPA-FO décide sans attendre de dire NON au projet de traité constitutionnel.

La Commission Exécutive du SYNPA appelle immédiatement, sans attendre un éventuel référendum, la Confédération à dire NON au projet de traité constitutionnel et à s'engager ouvertement dans la campagne pour le NON..

Les Chiffres

SMIC au 1^{er} juillet 2006
8,27 € l'heure, soit
1 254,31 € brut mensuel
(pour 151,67h)

M.G. FFSA depuis le 1^{er} janvier 2006 et servant au calcul de l'indemnité d'ancienneté
E.B. ... 14810 €
E.I. ... 16300 €

Plafond Sécurité Sociale
2 589 € mensuel

Allocations familiales
2 enfants 117,72 €
3 enfants 268,55 €
Par enfant en plus 150,83 €
(après RDS)
Majoration pour âge des allocations : 33,11 € de 11 à 16 ans et 58,86 € après 16 ans

Minimum vieillesse 1/1/2006
7 172,54 € par an

Indice du coût de la vie
01/06/2005 au 30/06/2006
+ 1,98 %

Indice du coût de la construction
1^{er} trimestre 2006 1362
+ 7.24 % en un an

ARRCO
Taux contractuel 6 %
Plafond mensuel 7 767 €
Valeur du point
au 1/04/2006 1,1287 €

syndical.

L'AG du SYNPA-FO se félicite de la présence du syndicat dans la mobilisation du 10 mars 2005 qui a rassemblé plus d'un million de salariés du secteur privé et du secteur public dans toute la France avec comme mot d'ordre : **une augmentation des salaires, pas des horaires !**

L'AG du SYNPA-FO soutient le mouvement des lycéens exigeant le retrait de la réforme Fillon sur l'éducation nationale.

L'année 2005 doit être une année charnière pour le SYNPA-FO. Malgré le maintien du taux de syndicalisation sur l'année 2004, force est de constater que de nombreux dysfonctionnements subsistent.

Pour remédier à cette situation, la commission exécutive du SYNPA-FO réunie le 16 février 2005 a voté à l'unanimité une

nouvelle structure organisationnelle, qui doit nous permettre d'assurer le développement de notre organisation syndicale.

Pour cela, chaque Camarade du SYNPA-FO doit se remettre en question et se tourner résolument vers la construction du syndicat.

Cette consolidation du syndicat passe par différentes phases de travail définies lors de la discussion de l'Assemblée Générale :

- La syndicalisation,
- La mise en place de Sections Départementales,
- La formation des militants,

La mise en place de système d'informations rapide tel qu'Internet d'où la nécessité de récolter auprès de chaque salarié son autorisation écrite (email), moyen qui favorise en outre le contact.

Le SYNPA-FO doit multiplier par tous moyens les contacts avec les salariés et surtout avec les jeunes embauchés. À ce sujet le SYNPA-FO se félicite de la rédaction du livret destiné aux nouveaux entrants.

La tâche s'annonce difficile, mais vitale pour que l'existence d'une organisation syndicale libre et indépendante puisse continuer à défendre les intérêts des salariés : VIVE LE SYNPA-FO

L'Assemblée Générale du SYNPA-FO réunie le 22 avril 2005 mandate ses instances pour faire appliquer la présente résolution.

L'Assemblée Générale mandate ses instances pour appliquer les décisions de la présente résolution et notamment l'active participation à tout mouvement (manifestation, grève...) pour faire respecter les droits et acquis des salariés.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION

"La Lettre du SY.N.P.A. - F.O."

Bulletin Bimestriel
 d'information
 du Syndicat National
 des Producteurs d'Assurances
 et de Capitalisation
 27^{ème} Année

28, rue des Petits Hôtels
 75010 Paris

☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication
 Didier WAUTHY

Impression
 28, rue des Petits Hôtels
 75010 Paris

Commission Paritaire
 N° 0110 S 07123

Encart du Trésorier

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐ Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2006

E.I. : 145 € E.B. : 120 € Retraités : 80 €

NOM Prénom.....

Adresse

Compagnie : Réseau : Statut :

☎ Email (Personnel).....

Fait à le

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal

☐ OUI ☐ NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à

Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ